



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 35966

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation actuelle difficile de la filière « oeufs de consommation ». Il souhaiterait savoir si le respect des conditions de concurrence, avec en particulier l'application des mêmes normes sanitaires, environnementales et de respect des animaux, est assuré dans l'ensemble des Etats de l'Union Européenne. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à M. Evette, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, de lui remettre un rapport à la fin du mois de novembre 1999 d'évaluation et de prospective de la filière oeuf. Outre le fait qu'elle soit confrontée à des difficultés structurelles et conjoncturelles, cette filière est tenue de respecter les réglementations sanitaires, environnementales et de bien-être des animaux établies dans l'Union européenne. Toute disparité dans l'application de ces mesures ne manquerait pas d'engendrer des situations de concurrence déloyale. La réflexion se poursuit au niveau communautaire sur la mise en oeuvre et le contrôle des mesures actuelles ou envisagées. Au-delà, la mise en place de règles européennes strictes pose le problème de la protection à l'encontre des importations en provenance de pays tiers ne répondant pas aux exigences communautaires. La Confédération helvétique, confrontée à une situation comparable dans ce secteur de production, envisage, pour sa part, un étiquetage spécifique. M. Evette remettra au ministre de l'agriculture et de la pêche ses conclusions sur ce point, qui concerneront tant d'éventuelles mesures nationales jugées nécessaires que les demandes qu'il conviendrait de formuler au niveau communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35966

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5958

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7112